

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'An deux mille vingt et un, le 6 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire.

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, DEBRION Cécile, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDT Guy, WANTELLET Manon.

Était excusé :

Était absent :

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Budget Primitif : attribution de subvention aux associations**
- ✓ **Budget Primitif : décision modificative**
- ✓ **Personnel : convention de mise à disposition temporaire agent administratif**
- ✓ **Travaux : route forestière de l'Orcelle : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et convention pour l'utilisation de la route forestière**
- ✓ **Patrimoine : désaffectation et aliénation chemins ruraux**
- ✓ **Patrimoine : bâtiment La Poste : cession logements à l'OPAC**
- ✓ **Patrimoine : DUP : ajustement avec l'avis des Domaines**
- ✓ **Divers**

Mot d'accueil de Monsieur le Maire

La fin des congés de l'été coïncide avec la première semaine de septembre, à l'arrivée d'un vent de liberté, pour l'allègement progressif des restrictions sanitaires.

Nos activités municipales ont repris pour la plupart...on respire !...

Alors dès ce soir avec notre assemblée municipale poursuivons notre action avec vigilance et prudence.

Constatation du quorum

Ouverture de la séance

Approbation du compte-rendu du 11 juin 2021

Désignation du secrétaire de séance : Sarah PINOT

Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Maire :

- Signature du devis pour la commande de panneaux de signalisation et marquage au sol
- Signature de convention pour la route de l'Orcelle

1- Budget primitif : attribution de subvention aux associations :

Rapporteur : Muriel GUERIN

ASSOCIATIONS	Montant subvention
AMICALE BOULES	300 €
ENSEMBLE VOCAL INTERLUDE	300 €
DACS	100 €
ASS. PARENTS D'ELEVE ECOLE ELEMENT.	500 €
SOU ECOLE MATERNELLE	400 €
HAND BALL CLUB	300 €
ALD.A.P. I	200 €
CHAMOIX CULTURE ANIMATION	300 €
BASKET CLUB	300 €

HARMONIE D'ALBERTVILLE	500 €
BADABOUR (Badminton)	200 €
REGUL'MATOUS	100 €
CHAMOUX SPORT FOOT	500 €
AINES RURAUX LA CASCADE	300 €
SCOUTS ET GUIDES DE France ALBERTVILLE	300 €

Décision : Le conseil municipal, à la majorité (Muriel GUERIN, Roland BOUVET et Cécile DEBRION sortent de la salle et ne prennent pas part au vote car partie prenante dans des associations), attribue les subventions aux associations décrites au tableau ci-dessus.

2- Budget Primitif : décision modificative

Rapporteur : Muriel GUERIN

Compte tenu du basculement de la comptabilité M14 vers la comptabilité M57 des écritures comptables sont nécessaires notamment en ce qui concerne les opérations de travaux.

En effet, il est nécessaire d'intégrer le montant des études au programme de travaux associé.

Pour cela, des inscriptions budgétaires sont à réaliser pour abonder les comptes.

Opération « FORETS »

Compte « dépense » 2151/041 : 1 620.00 €

Compte « recette » 2031/041 : 1 620.00 €

Opération « PARKING CIMETIERE »

Compte « dépense » 2128/041 : 736.00 €

Compte « recette » 2033/041 : 736.00 €

Opération « LOCAL COMMERCIAL »

Compte « dépense » 2313/041 : 347.04 €

Compte « recette » 2033/041 : 347.04 €

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que décrite.

3- Personnel : convention de mise à disposition temporaire agent administratif :

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition pour remplacement temporaire devant intervenir entre les communes de Chamoux-sur-Gelon et Villard d'Héry et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier

4- Travaux : route forestière de l'Orcelle : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et convention pour l'utilisation de la route forestière :

Rapporteur : Stéphane AGUETTAZ

Suite à la réunion du 21 avril, les communes de Chamoux-sur-Gelon et Montendry ont validé la décision de déposer un dossier de demande de subvention.

La commune de Montendry assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Pour cela une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

De plus une convention concernant l'entretien de la route forestière est également nécessaire

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, prend note des 2 conventions ainsi que les travaux réalisés et la mise en place de panneaux pour gérer la circulation sur la route forestière.

5- Patrimoine : désaffectation et aliénation chemins ruraux :

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté de mise à l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie des chemins ruraux dits « Ancien chemin rural de Montendry » au lieudit « Chamoux » et « Chemin de Borian » au lieudit « Troisième Berre » en vue de leur cession aux propriétaires riverains.

L'enquête publique s'est déroulée du 31 mai 2021 au 15 juin 2021 inclus et suite aux observations du public, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien desdits chemins.

Aussi pour poursuivre la procédure la commune doit mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir le chemin rural attenant à leurs parcelles.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la désaffectation d'une partie de « L'Ancien chemin rural de Montendry » et d'une partie du « Chemin du Borian », approuve l'aliénation pour partie desdits chemins ruraux et fixe le prix de vente à 5 €/m² et autorise la mise en demeure des propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété.

6- Patrimoine : bâtiment « La Poste » : cession de logements à l'OPAC :

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

Suite au projet de rénovation du bâtiment « la Poste » en collaboration avec l'OPAC de la Savoie, la question de la cession à l'OPAC des 2 logements communaux au-dessus du local commercial s'est posée.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, de céder à titre gratuit à l'OPAC de la Savoie les 2 logements situés au-dessus du local commercial du bâtiment « La Poste ».

7- Patrimoine : DUP : ajustement avec l'avis des Domaines :

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la Rue de la Poste en vue de sa sécurisation.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière des terrains nécessaires audit projet, il est proposé de lancer la procédure de négociations amiables avec les propriétaires concernés.

Monsieur le Maire précise que ces accords seront entérinés par actes administratifs élaborés par la Commune et publiés au Service de la Publicité Foncière de CHAMBERY à ses frais.

Il est précisé que ces accords interviendront au prix de 30 €/m² suivant avis de France Domaines du 28/07/2021.

La division et la numérotation des terrains concernés ont été confiés au cabinet MESUR'ALPES et des Documents d'Arpentage ont été établis à cet effet.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles concernées en vue de la réalisation de l'aménagement de la rue de la poste et décide de lancer la procédure amiable de négociations avec les propriétaires desdites parcelles.

8- Divers :

- Suite à la demande de Madame GUINDÉ et Monsieur BOULLOT pour l'achat d'une parcelle communale jouxtant leur propriété, un avis favorable a été rendu par le conseil municipal. Les parcelles concernées seront en copropriété. Le conseil municipal est dans l'attente du projet d'acte notarié.
- Aménagement du bureau de tabac/relais Poste :
 - Le permis de construire a été déposé par l'OPAC de la Savoie et est en cours d'instruction
 - L'appel d'offres pour les travaux a été publié
 - Le contrat de gérance pour le bureau de tabac a été accepté par le Direction Régionale des Douanes
 - La commune pourra bénéficier d'une dotation de l'Etat (DETR) à hauteur de 90 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement
- Rue de la Poste :
 - L'appel d'offres a été publié
 - Le groupement de commande (Mairie, Communauté de Communes et SDES) doit se réunir pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché.
- Aménagements cyclables
 - Discussion sur le rapport réalisé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie concernant les projets d'aménagements cyclables sur la commune

- Activité GRDF
 - Le Maire donne quelques informations sur l'activité de GRDF sur la commune.
 - Demandes de subventions :
 - 3 dossiers de demande de subvention sont en cours d'élaboration. A savoir :
 - Aménagement route de Ponturin
 - Busage fossé croisement RD 27 – CV 4
 - Aménagement aire de jeux « le Prérard »
 - Evènementiel sportif et touristique
 - L'édition Paris Nice Cyclo passera par Chamoux-sur-Gelon le lundi 20 juin 2022. Un ravitaillement est prévu au centre bourg.
 - Préparation de la cérémonie d'hommage à Félicien AGUETTAZ : une réunion de préparation aura lieu avec la commune de Montendry et le SIEGC.
 - Protection des risques naturels :
 - Le SISARC programmera une réunion de lancement de l'opération dès le mois d'octobre prochain après avoir pris contact avec la Mairie
 - Travaux :
 - Demande de Sébastien SENIS pour revoir l'éclairage public communal
 - Demande de Roland BOUVET concernant le chauffage du « bâtiment des Instituteurs »
 - Communauté de Communes Cœur de Savoie
 - Cécile DEBRION fait part d'information concernant l'installation de Maisons France Services sur les secteurs de Val Gelon – La Rochette et Saint Pierre d'Albigny mais pas sur Chamoux-sur-Gelon. Une demande de renseignements est en cours.
 - Vie quotidienne :
 - Information par Jean Louis LANDAZ concernant des détériorations (tags) occasionnées sur un mur privé, sur des panneaux de signalisation communaux et une borne incendie. Plainte déposée en gendarmerie.
 - A été également constaté une détérioration de la pelouse des abords du stade due à un rodéo en voiture
 - Détérioration sur le grillage d'enceinte du terrain de tennis
- Tous ces actes d'incivilité font l'objet d'un signalement à la gendarmerie.

Pour conclure la séance, Monsieur le Maire fait une petite allocution :

Il nous faut garder la confiance pour avancer ensemble vers des jours plus heureux !...
 En tout cas, comptons sur notre équipe et notre administration municipale pour continuer d'améliorer « le bien vivre » dans notre commune qui nous tient à cœur.

La séance est levée à 21 H10

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 7 septembre 2021

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

